

Compte rendu de la séance du mardi 08 septembre 2020

Président : MOUTTE Michèle
Secrétaire : GIOVANNONI Stéphanie

Présents : Madame Michèle MOUTTE, Monsieur Philippe LOGEAY, Monsieur Julien LOPEZ, Monsieur Eric ROBIN, Monsieur José GUTIERREZ, Monsieur Ramon BONNEFOY, Monsieur Joanny BOUNOUS, Madame Marie-Laure CARAYOL, Madame Marie-Claude CLAEYS, Madame Stéphanie GIOVANNONI, Monsieur Patrice LERMA, Madame Maryse MARC, Madame Sophie MAUPETIT, Madame Mimi PELISSIER

Réprésentés : Monsieur Philippe WAGNER par Monsieur Joanny BOUNOUS

Approbation du dernier compte-rendu :

Séance du 30 juillet 2020 : approuvé à l'unanimité

Délégations de Madame le Maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT :

- **Concessions funéraires :**

* Délivrance de deux concessions perpétuelles 6m² au tarif de 1850,00€

* Délivrance de deux concessions cinquantenaires pour case columbarium au tarif de 400,00€

Vote de séance à huis-clos

Comme l'autorise le CGCT, et notamment son article L2121-18,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos, en raison de l'ensemble des points soumis à l'ordre du jour du présent conseil, et compte tenu des risques liés au Covid-19 sur le territoire de Banon.

Avis du Conseil Municipal : accepté à la majorité avec 11 voix pour, 1 voix contre (Mme PELISSIER) et 3 abstentions (Mmes CARAYOL et MAUPETIT et M. LOPEZ)

Ordre du jour :

- FODAC 2020 - transfert à la Com. Com. Haute Provence Pays de Banon
- Travaux d'électrification - Extension BTA réservoir d'eau Les Agreniers
- Subvention aux associations
- Établissement Public Foncier - opérations 2019
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

1. FODAC 2020 - Transfert à la Com. Com. Haute Provence Pays de Banon (DE 2020 041)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de réfection de voirie quartier "Meffre" est programmé en lien avec la Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon, dans le cadre de sa compétence voirie.

Afin que l'intercommunalité puisse prendre en charge cet investissement, il serait opportun que la subvention FODAC éligible au titre de l'année 2020 pour la commune de Banon soit reversée à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à la subvention FODAC au titre de l'année 2020, **au profit de la Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon**, et ce, dans le cadre de la compétence voirie.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document complémentaire à cette décision.

2. Travaux d'électrification - Extension BTA réservoir d'eau Les Agreniers (DE 2020 042)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'extension du réseau basse tension, porté par le Syndicat d'Energie 04.

En effet, la commune de Banon souhaite raccorder le réservoir d'eau des Agreniers afin de pouvoir mettre en place un équipement de traitement de l'eau.

Afin de réaliser cette opération, une convention de servitude est proposée entre le Syndicat d'Energie 04 et la commune. Elle définit, entre autres, les droits reconnus au SDE04 pour ce raccordement.

Par ailleurs, cette convention est conclue à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** les termes de la convention de servitude proposée par le Syndicat d'Énergie 04 pour la ligne électrique suivante : 400 volts - Extension BTA Réservoir d'Eau "Les Agreniers".
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

3. Subvention aux associations (DE 2020 043)

Madame le Maire fait état des propositions de subventions aux Associations pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes pour l'année 2020 :

Catégorie	Associations	2020	Vote du Conseil Municipal
Anciens	Association "le Crou de Bane"	320.00€	Unanimité <i>Mmes CLAEYS et MARC ne prenant pas part au vote</i>
	Anciens Combattants	200.00€	Unanimité
Cause	Don du sang <i>demande non reçue</i>	<i>(subvention 2019 : 160.00€)</i>	Reporté
	Secours catholique	200.00€	Unanimité
	Restaurants du coeur	200.00€	Unanimité
	APAJH	50.00€	Unanimité
	ADAPEI <i>demande non reçue</i>	<i>(subvention 2019 : 50.00€)</i>	Reporté
Ecole	APE les Pitchouns	250.00€	Unanimité
	Coopérative scolaire <i>demande non reçue</i>	<i>(subvention 2019 : 200.00€)</i>	Reporté
Fêtes	Comité des Fêtes	<i>Votée en séance du 30/07/2020 (4 000.00€)</i>	
Pompiers	Amicale des Sapeurs Pompiers	1 111.00€	Unanimité

Sport	Entente Sportive Banonaise	<i>Votée en séance du 30/07/2020 (3 700.00€)</i>	
	J'Taime Agathe <i>demande non reçue</i>	(subvention 2019 : 750.00€)	Reporté
	La Boule banonaise <i>demande non reçue</i>	(subvention 2019 : 750.00€)	Reporté
	Foyer Rural	1 000.00€	Unanimité
	UNSS Sport Collège	450.00€	Unanimité
Tourisme	Syndicat d'Initiative	(subvention 2019 : 2 300.00€)	Reporté
Culture	Chorale Sarabande	50.00€	Unanimité
	Association du Vieux Village	200.00€ (2 000.00€ votés en subv. exceptionnelle en séance du 29/11/2019)	Unanimité
	Par sons et par mots	500.00€	Majorité 7 voix pour, 7 voix contre (Mmes CLAEYS, GIOVANNONI, MARC, Mrs BOUNOUS, LERMA, ROBIN, WAGNER) 1 abstention (Mme CARAYOL)
	La Fabrique des Rêves <i>demande non reçue</i>	(subvention 2019 : 100.00€)	Reporté
	Festival du Paon	<i>Votée en séance du 30/07/2020 (1 500.00€)</i>	

- **PRÉCISE** que ces montants seront prévus à l'article 6574 du budget général de la commune.

4. Établissement Public Foncier - opérations 2019 (DE 2020 044)

Madame le Maire informe l'assemblée des missions de l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Cet établissement, opérateur public de l'Etat, intervient pour le compte des collectivités territoriales en amont des projets d'aménagement pour les aider à en maîtriser le foncier.

La Communauté de Communes de Haute Provence et Pays de Banon ayant la compétence sociale, celle-ci met en oeuvre une politique de réhabilitation de logements sociaux ; une convention d'intervention foncière a donc été signée sur notre territoire.

Au titre de celle-ci, l'EPF a effectué plusieurs acquisitions foncières sur la commune de Banon afin d'agrandir le parc de logements, notamment sociaux. A terme, la commune de Banon s'engage à rembourser ces acquisitions, dont la CCHPPB se porte caution.

Vu le courrier du 30 mars 2020 faisant état des acquisitions réalisées sur l'année 2019 sur la commune de Banon,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **CONSTATE** l'acquisition foncière réalisée par l'Etablissement Public Foncier au 31/12/2019 sur la commune de Banon, à savoir :
* Acquisition n°001882 : parcelles section F n°172/n°175 réalisée le 24/06/2019 pour un montant de 137 000.00€.

Questions diverses

- Transport scolaire Zou : solution(s) à trouver pour que l'organisation du transport des plus petits soit facilitée pour l'agent en charge des enfants jusqu'au bus.
- Travaux bâtiment de la Poste : le service "Maisons France Services" tiendra ses permanences en mairie du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, pendant la durée des travaux de la Poste.
- Proposition de réunion avec le personnel de l'école
- Problème de vitesse excessive aux points d'entrée du village, et en périphérie : solutions à trouver.
- Accès aux bons alimentaires

Séance levée à 20h47,

Le Maire : Michèle MOUTTE

